

DEPECHE – Mercredi 28 juin 2006, 19h08

Procès d'un policier jugé pour homicide involontaire : la Tribu Ka au tribunal pour soutenir la famille

PARIS (AP) - Le procureur de la République de Paris a requis mercredi une peine qui ne soit pas inférieure à 30 mois de prison avec sursis à l'encontre d'un ex-policier stagiaire jugé pour avoir tué accidentellement un enfant alors qu'il manipulait son arme de service à son domicile.

Le jugement a été mis en délibéré au 12 juillet.

Une quinzaine de membres de la Tribu Ka, un groupuscule noir radical et antisémite, dont son représentant principal, Kémi Seba, étaient venus apporter leur soutien à la famille de l'enfant, qualifiant avant l'audience le prévenu d'assassin.

« Un blanc a tué un enfant. Cela fait cinq siècles que vous (NDLR: les blancs) marchez sur notre peuple », a-t-il déclaré à l'Associated Press, n'hésitant pas à comparer l'esclavage des Noirs au génocide des juifs pendant la Seconde guerre mondiale.

Le 26 juin 2004, Jean-Baptiste Magne, policier auxiliaire, en rechargeant son arme de service, avait mortellement blessé un enfant dans un appartement voisin du sien, la balle traversant la cloison puis la tête de l'enfant avant d'en blesser un deuxième.

A la barre, le prévenu, aujourd'hui âgé de 25 ans, a regretté son geste. « Je me reproche la mort d'un enfant. J'ai pris ce qu'il y a de plus cher à une famille », a-t-il déclaré à la barre. Les experts ont conclu à une faute de sécurité dans le maniement de l'arme.

Dans un premier temps, la véritable mère de l'enfant n'avait pu se constituer partie civile puisque son époux avait fait reconnaître l'enfant par sa seconde épouse. Son avocate avait dû demander une expertise génétique pour faire valoir ses droits.

« Elle est devenue la mère d'un enfant mort avant d'avoir été celle d'un enfant vivant », a plaidé **Me Marie Dosé**. Dans ses réquisitions, le ministère public a qualifié le geste du prévenu de « faute majeure de sécurité ».

« Nous, on demande justice. Si elle n'est pas appliquée, d'autres la feront », a déclaré à l'Associated Press Kémi Seba, qualifiant la France de « pays des droits de l'homme blanc ». Le représentant du groupuscule a demandé à la France d'indemniser son « peuple » victime de l'esclavage et de la colonisation.

« Ce n'est pas Israël ou la France qui doit contrôler l'Afrique », a-t-il martelé, estimant que Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF) « dirigeait la France ».

Sur les relais à l'étranger de la Tribu Ka, ainsi que le nombre de ses membres, Kémi Seba est resté évasif.

Le 31 mai, une trentaine de membres de la Tribu Ka s'étaient rendus rue des Rosiers, dans le IVE arrondissement de Paris, où, filmant le quartier et proférant des propos agressifs. Son site Internet a depuis été bloqué. AP